

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Vivek SINGH

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, Mme Pierrette POUSSET Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Laëtitia VIVIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 3 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Votants : 24

Délib. n°2023-050 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

En 2019, les commissions administratives de révision des listes électorales ont été supprimées (loi du 01/08/2016). Elles ont été remplacées par des commissions de contrôle, nommées par le Préfet, sur proposition du Maire.

La commission doit être composée de **3 membres** :

- Un **conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires (non maires-adjoints ni conseillers délégués) ;
- Un **délégué de l'administration** désigné par le Préfet ;
- Un **délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance**.

Il y a également lieu de désigner des suppléants pour pourvoir au remplacement des titulaires dans les mêmes règles que la désignation des délégués.

Les délégués de l'administration et du Tribunal de Grande Instance (TGI) ont été choisis et seront prochainement nommés officiellement. Il s'agit de :

- **M. Serge PAIN** (Condé-sur-Vire), déléguée de l'administration titulaire
- M. André MASSET (Condé-sur-Vire), délégué de l'administration suppléant
- **M. Philippe VIARD** (Troisgots), délégué du TGI titulaire
- M. David LORENCE (Mesnil-Raoult), délégué du TGI suppléant
-

Le mandat des membres de la commission de contrôle est de **3 ans**. La commission se réunit **au moins une fois par an**.

Missions de la commission :

- Contrôle a posteriori des décisions du maire (inscriptions et radiations)
- Examen des RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) : Les électeurs qui ont été victimes d'une radiation à tort ou d'un refus d'inscription peuvent exercer un RAPO. Dans les 30 jours qui suivent, la commission de contrôle doit se réunir pour l'examiner. Si avis favorable, obligation de prendre une décision dans les 2 jours pour le réinscrire et l'intégrer dans le REU

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Prendre acte de la désignation des membres élus de la commission de contrôle comme suit :
 - Titulaire : Isabelle DEGUETTE
 - Suppléant : Catherine COQUELIN

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

